

Professionnels : Pensez à votre vignette déchetterie pour 2019 !

Pour les professionnels du territoire, l'utilisation des 10 déchetteries est conditionnée par le règlement d'un droit d'accès, par véhicule, par année civile ou par trimestre. L'apport journalier est : 2 m³. **Les vignettes sont disponibles au Pôle Environnement et déchets de l'Agglomération du Gard rhodanien, 1005 route de Venejan à Saint-Nazaire.**

Distribution des vignettes :

- ⇒ **Du lundi au vendredi de 14h à 16h30**
- ⇒ **Le matin sur rendez-vous** uniquement

Tarifs 2019 annuel :

- ⇒ **560€** par véhicule et par entreprise, pour les entreprises d'entretiens espaces verts, ainsi que les entreprises de maçonnerie et BTP,
- ⇒ **460€** par véhicule et par entreprise, pour les autres catégories de professionnels,
- ⇒ L'adhésion couvre l'année civile,

Tarifs 2019 pour trois mois :

- ⇒ **205€** par véhicule et par entreprise, pour les entreprises d'entretiens espaces verts, ainsi que les entreprises de maçonnerie et BTP,
- ⇒ **175€** par véhicule et par entreprise, pour les autres catégories de professionnels,

Pour obtenir la vignette il est nécessaire de vous munir de la fiche d'inscription complétée, d'un extrait de K-bis, une copie de la carte grise de votre véhicule ou du véhicule que vous utilisez et d'un exemplaire complété et signé de la convention annuelle (à renouveler chaque année).

(Documents disponibles sur le site internet gardrhodanien.com)